

Programme Roulez vert
Volet Roulez électrique



Guide d'utilisation
des services en ligne destiné
aux participants

Transition énergétique Québec
Octobre 2018

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	PROCESSUS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME	1
3	CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR ET D'UN PROFIL.....	2
3.1	CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR	2
3.2	CRÉATION D'UN PROFIL.....	6
4	RABAIS REMIS CHEZ LE CONCESSIONNAIRE	7
5	DEMANDE FAITE DIRECTEMENT PAR LE PARTICIPANT	7
6	ANALYSE D'UNE DEMANDE	12
6.1	DEMANDES DE CORRECTION.....	12
6.2	INSCRIPTION DU NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE.....	12
7	PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS	13
7.1	VÉHICULE.....	13
7.2	BORNE DE RECHARGE	13
7.3	RENSEIGNEMENTS PERSONNELS.....	14
8	AUTRES FONCTIONNALITÉS.....	14
8.1	LISTE DES DEMANDES.....	14
9	QUESTIONS SUR LE PROGRAMME	14

1 INTRODUCTION

Le Programme Roulez vert - volet Roulez électrique a pour but de faciliter aux citoyens du Québec l'acquisition d'un véhicule électrique (VE) en leur offrant une aide financière dès l'achat ou la location à long terme d'un des types de véhicules admissibles. L'acquéreur peut ainsi bénéficier dès la prise de possession d'un rabais sur son contrat de vente ou son bail de location.

Le Programme offre également une aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage domestique de niveau 2, alimentée à une tension de 240 volts.

2 PROCESSUS DE PARTICIPATION AU PROGRAMME

L'acquéreur d'un véhicule admissible qui souhaite participer au programme a deux possibilités pour recevoir l'aide financière à laquelle il a droit :

1. Il peut choisir de céder son aide financière au concessionnaire qui doit alors déduire ce montant directement sur le contrat de vente ou le bail de location, sous forme de rabais (après toutes taxes et autres frais applicables). L'aide financière est alors versée par Transition énergétique Québec (TEQ) au concessionnaire.
2. Il peut choisir de recevoir ce montant sous forme de chèque à son nom (ou au nom de l'entreprise ou de l'organisme acquéreur).

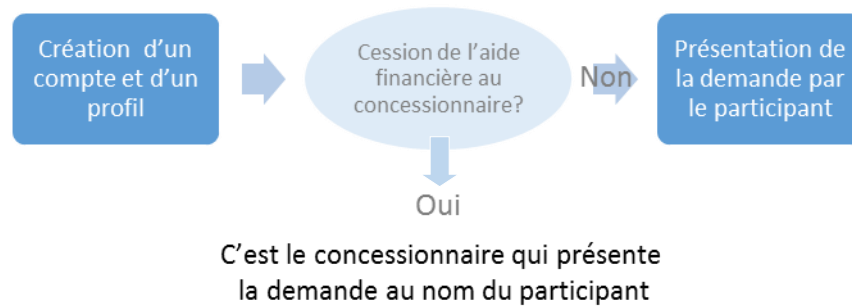
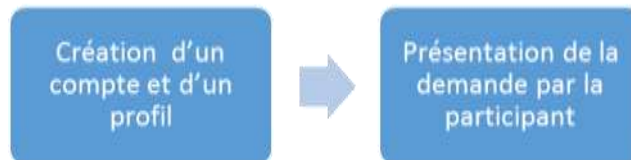
L'acquéreur d'une borne de recharge doit présenter lui-même sa demande d'aide financière.

Option 1 : Rabais remis chez le concessionnaire

L'acquéreur du véhicule **doit toutefois s'être préalablement créé un compte et un profil d'utilisateur** sur le site de services en ligne du programme pour que le concessionnaire puisse lui offrir ce service.

Option 2 : Demande faite directement par le participant (particulier ou organisation)

Le propriétaire d'un véhicule admissible qui décide de recevoir l'aide financière sous forme de chèque personnel de même que celui qui fait l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage domestique doivent également présenter leur demande de participation sur le site de services en ligne du programme.

Processus de participation pour l'acquéreur d'un véhicule admissible**Processus de participation pour l'acquéreur d'une borne de recharge à domicile****3 CRÉATION D'UN COMPTE UTILISATEUR ET D'UN PROFIL**

Avant de pouvoir participer au programme, l'acquéreur d'un véhicule électrique ou d'une borne de recharge doit au préalable suivre les deux étapes suivantes :

1. Création d'un compte utilisateur
2. Création d'un profil

3.1 Création d'un compte utilisateur

1. Pour accéder au site de services en ligne du programme, rendez-vous d'abord sur la page d'accueil du site Web vehiculeselectriques.gouv.qc.ca, puis cliquez sur le lien « **Nouvel utilisateur** » dans le menu.

The screenshot shows the Québec website's home page. At the top left is the Québec logo. A navigation bar contains links for 'Accueil', 'Nous joindre', 'Portail Québec', 'Accessibilité', 'Recherche', and 'English'. Below the navigation bar is a green circular icon of an electric car. To the right are three main categories: 'PARTICULIERS' (highlighted in green), 'ENTREPRISES MUNICIPALITÉS ORGANISMES', and 'CONCESSIONNAIRES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES'. Below these is a 'SERVICES EN LIGNE' section with a red circle around the 'Nouvel utilisateur >' link. On the left, there are three menu items: 'VÉHICULES ÉLECTRIQUES', 'RECHARGE', and 'RABAIS POUR VÉHICULES NEUFS'. The main content area features the text 'Vous êtes ici : Plan d'action en électrification des transports > Participer au changement > Particuliers' followed by the large heading 'DÉCOUVREZ LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES'.

2. Au milieu de cette page, cliquez sur le bouton «**Créer un compte**».

CRÉER UN COMPTE

Vous êtes redirigé vers le système d'authentification de Transition énergétique Québec (TEQ).

The screenshot shows the 'Créer un nouveau compte' page of the TEQ authentication system. At the top is the Québec logo and a navigation bar with 'Accueil', 'Portail Québec', and 'English'. Below is a dark blue header with 'Système d'authentification'. A sub-header states: 'Ce système vous permet d'accéder aux services en ligne du MERN, du MFFP et de TEQ.' The main form area is titled 'Créer un nouveau compte' and contains the instruction: 'Veuillez remplir les champs suivants. Tous les champs sont obligatoires.' The form fields are: 'Code d'utilisateur ou courriel', 'Prénom', 'Nom', 'Courriel', 'Confirmation du courriel', 'Mot de passe', and 'Confirmation du mot de passe'. At the bottom of the form is a reCAPTCHA widget with the text 'Je ne suis pas un robot' and 'reCAPTCHA Confidentialité - Conditions'. Below the form are 'Envoyer' and 'Annuler' buttons. At the very bottom of the page is the Québec logo, '© Gouvernement du Québec 2017', and the version number 'v1.4.388.0'.

3. Pour créer votre compte, vous devez remplir tous les champs puis cliquer sur **Envoyer**.

Prenez note que :

- Vous devez choisir vous-même votre code d'utilisateur. Il doit être composé de lettres et de chiffres; le @ est aussi accepté. Cela peut être votre adresse courriel. N'utilisez pas de caractères spéciaux (exemples : ! # \$ % & *) ni d'espace;
- Le prénom et le nom doivent être identiques à ceux qui apparaissent sur votre carte d'assurance sociale;
- Le mot de passe doit avoir au minimum sept caractères et contenir au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre.

4. Un courriel est alors transmis à l'adresse indiquée. Ce courriel contient un lien hypertexte sur lequel vous devez cliquer pour confirmer l'activation de votre compte.

5. La fenêtre suivante apparaît dans votre navigateur. Cliquez sur **Se connecter**.



6. Saisissez votre code d'utilisateur ou courriel et votre mot de passe puis cliquez sur **Se connecter**.

The screenshot shows the 'Système d'authentification' (Authentication System) page. At the top, there is a navigation bar with the 'Transition énergétique Québec' logo and the text 'Accueil Portal Québec' and 'English'. Below the navigation bar, a dark blue header contains the text 'Système d'authentification'. The main content area is light blue and features the heading 'Système d'authentification' and the instruction 'Veuillez vous authentifier.' (Please authenticate). There are two input fields: 'Code d'utilisateur ou courriel' (User ID or email) and 'Mot de passe' (Password). Below the password field is a link 'J'ai oublié mon mot de passe' (I forgot my password). At the bottom of the form are two buttons: 'Se connecter' (Log in) and 'Créer un nouveau compte' (Create a new account). The 'Se connecter' button is circled in red. Below the form, there are links for 'Envoyer un courriel de vérification' (Send verification email), 'Réactiver un compte' (Reactivate account), and a note about reactivating a deactivated account. At the bottom of the page, the 'Québec' logo and 'Gouvernement du Québec 2017' are visible, along with the version number 'v1.4.366.0' in the bottom right corner.

Vous êtes redirigé vers le site de services en ligne du programme Roulez vert – volet Roulez électrique.

3.2 Création d'un profil

Lorsque vous accédez pour la première fois aux services en ligne, vous devez immédiatement **remplir votre profil**.

1. Sélectionnez le profil approprié puis cliquez sur **Suivant**.



2. Fournissez les renseignements requis pour la création du profil puis cliquez sur **Suivant**.

3. Lisez attentivement les conditions d'utilisation puis cliquez sur **Accepter**.

Si vous refusez les conditions d'utilisation, tous les renseignements saisis seront perdus.

ATTENTION

Vous pouvez choisir d'obtenir le montant du rabais gouvernemental pour l'acquisition d'un véhicule électrique directement chez votre concessionnaire. Le rabais pourra ainsi être appliqué sur le contrat de vente ou sur le bail de location du véhicule électrique (neuf ou d'occasion).

Dans ce cas, ne remplissez pas la demande de rabais!

C'est le concessionnaire qui remplira pour vous la demande en ligne, au moment de la transaction.

4 RABAIS REMIS CHEZ LE CONCESSIONNAIRE

Si vous avez choisi de céder votre aide financière au concessionnaire qui a déduit ce montant directement sur le contrat de vente ou le bail de location, c'est ce dernier qui présentera la demande d'aide financière en votre nom. TEQ remboursera ce montant au concessionnaire qui doit joindre à la demande une copie des documents suivants :

- contrat de vente ou bail de location à long terme, signé;
- preuve de service de la SAAQ;
- description du véhicule neuf (DVN), signée par le concessionnaire automobile;
- formulaire de cession de droits dûment signé par le participant et un représentant du concessionnaire.

5 DEMANDE FAITE DIRECTEMENT PAR LE PARTICIPANT

Avant de soumettre une demande d'aide financière pour l'achat ou la location à long terme d'un véhicule admissible ou d'une borne de recharge, assurez-vous d'avoir lu attentivement les conditions, termes et modalités du programme indiqués dans le Guide du participant et dans le cadre normatif (une version à jour de ces documents est accessible au vehiculeselectriques.gouv.qc.ca).

Assurez-vous également d'avoir des versions électroniques des documents suivants :

Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un **véhicule neuf** :

- Le contrat d'achat ou le bail de location;
- La preuve de service de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);
- La description du véhicule neuf (DVN).

Demande d'aide financière pour l'acquisition d'une **borne de recharge à domicile** :

- Le contrat d'achat ou le bail de location;¹
- La preuve de service de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);²
- La facture d'achat de la borne de recharge;
- La facture des travaux d'installation de la borne de recharge.

Note : il est possible de présenter une seule facture pour l'achat et l'installation d'une borne.

¹ Non requis si vous avez obtenu le rabais gouvernemental pour votre véhicule.

² Idem.

Procédure à suivre

1. Accédez aux services en ligne du programme

Rendez-vous sur la page d'accueil du site Web vehiculeselectriques.gouv.qc.ca puis cliquez sur lien **Services en ligne**.



Si vous n'avez pas déjà créé votre profil utilisateur, suivez les étapes décrites à la section 3 de ce document.

Saisissez votre code d'utilisateur ou courriel et votre mot de passe puis cliquez sur **Se connecter**.



2. À partir de la page d'accueil, sélectionnez l'onglet **Mes demandes** puis cliquez sur **Créer une demande**



3. Sélectionnez le volet pour lequel une aide financière est demandée.



4. Cliquez sur l'onglet **Véhicule** et fournissez les renseignements demandés en lien avec le véhicule acquis.

Si vous faites une demande pour une borne de recharge à domicile, cliquez ensuite sur **Borne** puis fournissez les renseignements demandés en lien avec la borne et son installation.

5. Cliquez sur l'onglet **Documents** et joignez une version électronique des pièces justificatives requises en cliquant d'abord sur **Parcourir** puis sur **Téléverser**.

6. Vérifiez l'exactitude des informations du participant, **enregistrez** la demande dûment remplie puis soumettez-la en cliquant sur le bouton **Soumettre à l'administrateur**.

Lorsqu'une demande est soumise, un message infobulle s'affiche en haut à droite de l'écran pour confirmer sa transmission. Veuillez noter que la demande ne peut être transmise s'il manque des renseignements. Un message d'erreur est alors affiché.

6 ANALYSE D'UNE DEMANDE

Toutes les demandes présentées au programme Roulez électrique sont d'abord analysées pour en déterminer la conformité. Cette analyse consiste, notamment, en la vérification des points suivants :

- Présence des renseignements requis dans la demande de participation;
- Présence des pièces justificatives requises;
- Cohérence des renseignements présentés dans les différents documents;
- Respect des conditions, termes et modalités décrits dans le Guide du participant et le cadre normatif du programme.

6.1 Demandes de correction

Des corrections peuvent être exigées afin de rendre la demande conforme aux conditions, termes et modalités prévus dans le Guide du participant et le cadre normatif du programme. Dans un tel cas, un avis est déposé dans le profil pour expliquer les étapes à suivre et un courriel est transmis pour vous en informer.



OBJET	DATE DE L'AVIS
Demande en correction	2017-03-20
Demande en correction	2017-08-10

Lorsque la correction demandée est effectuée, vous devez soumettre à nouveau la demande au gestionnaire du programme pour validation des corrections.

Si la demande est refusée, une lettre vous sera acheminée pour vous expliquer les motifs.

6.2 Inscription du numéro d'assurance sociale

L'acquéreur d'un véhicule admissible qui désire recevoir un chèque à son nom ou encore l'acquéreur d'une borne de recharge devra fournir son numéro d'assurance sociale afin que TEQ puisse émettre un chèque à son nom.



Inscription du numéro d'assurance sociale

Chaque véhicule admissible doit être enregistré avec un numéro d'assurance sociale valide au Québec afin d'être éligible à la prise en compte de son statut de véhicule admissible.

N° assurance sociale:

7 PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

7.1 Véhicule

Seuls les véhicules admissibles indiqués sur le site Web vehiculeselectriques.gouv.qc.ca peuvent faire l'objet d'une demande. Le montant de l'aide financière correspondant y est également indiqué, selon les modalités de la transaction.

Les renseignements sur le véhicule à fournir sont les suivants :

- la marque;
- le modèle, la version et l'année;
- le numéro d'identification du véhicule;
- le numéro d'immatriculation.

Les renseignements suivants concernant les modalités de la transaction doivent également être indiqués :

- achat ou location :
 - dans le cas d'une location, indiquez la durée en mois;
- individuel ou gestionnaire de parc (trois demandes ou plus par année);
- s'il s'agit d'un véhicule d'essai routier, le kilométrage à l'odomètre;
- date d'immatriculation.

À partir des renseignements ainsi fournis, le montant de l'aide financière correspondant à la demande est indiqué.

7.2 Borne de recharge

Les renseignements à fournir sur la borne de recharge sont les suivants :

- date d'achat
- marque
- modèle
- montant de l'achat (avant taxes)

Les renseignements à fournir sur les travaux d'installation de la borne sont les suivants :

- date de l'installation
- nom de l'entrepreneur électricien
- numéro de licence RBQ de l'entrepreneur*
- montant de l'installation (avant taxes)

*Consultez le registre de la Régie du bâtiment (RBQ) pour connaître le numéro de licence de l'entrepreneur ayant réalisé les travaux : <https://www.rbq.gouv.qc.ca/services-en-ligne/registre-des-detenteurs-de-licence.html>

7.3 Renseignements personnels

Lorsque le chèque est émis au nom d'un particulier, ce dernier doit fournir son numéro d'assurance sociale au moment de la mise en paiement.

Le numéro d'assurance sociale sera utilisé afin de produire le relevé 27 « Paiements du gouvernement », relevé que TEQ est tenu de fournir lors du versement d'une aide financière comme l'exige Revenu Québec. La loi exige également qu'un particulier indique son numéro d'assurance sociale lorsqu'un relevé doit être émis à son nom.

8 AUTRES FONCTIONNALITÉS

8.1 Liste des demandes

En tout temps, vous pouvez consulter la liste des demandes en rédaction ou soumises dans l'onglet « Mes demandes ». Les renseignements suivants sont alors affichés :

- Type de demande (véhicule neuf/véhicule d'occasion/borne de recharge)
- Numéro d'identification du véhicule (NIV)
- Nom du client
- Date de création
- Montant d'aide financière
- Statut (En rédaction/En correction/Soumise/En validation/Approuvée en attente de paiement/Payée)

Les étapes possibles pour les demandes en rédaction et en correction sont **Éditer** ou **Annuler**.

Pour les demandes soumises, en validation, approuvées en attente de paiement et payées, il est seulement possible de les **Consulter**.

9 QUESTIONS SUR LE PROGRAMME

Pour communiquer avec nous :

PAR TÉLÉPHONE
1 877 727-6655
PAR LA POSTE
Programme Roulez vert – volet Roulez électrique Transition énergétique Québec (TEQ) 1300, rue du Blizzard, B-200 Québec (Québec) G2K 0G9